



Le lundi 8 février 2010

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ D'IVRY-SUR-LE-LAC

À une séance ordinaire du conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac, tenue le lundi 8 février 2010, à 19h30, à l'hôtel de ville, 601 chemin de la Gare, Ivry-sur-le-Lac, sous la présidence de monsieur le Maire Kenneth G. Hague, à laquelle sont présents mesdames les conseillères Claire R. Leduc et Raymonde Lefrançois et messieurs les conseillers Stéphane Pipon et Daniel Charette.

Messieurs les conseillers Melvyn Hodes et Pierre Vérot ont justifié leur absence.

Le directeur général et secrétaire-trésorier monsieur Jean-Raymond Dufresne est aussi présent.

1. Moment de réflexion

2. Présences et quorum

Monsieur le maire ayant constaté le quorum déclare la présente séance ouverte.

Résolution
2010-02-012

3. Acceptation de l'ordre du jour

ATTENDU QUE les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour de la présente assemblée;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que proposé.

Adoptée

Résolution
2010-02-013

4. Approbation des procès verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 11 janvier 2010

ATTENDU QUE le directeur général et secrétaire-trésorier a remis une copie des procès verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 11 janvier 2010, au plus tard la veille de la séance à laquelle ils doivent être approuvés et qu'en conséquence il est dispensé d'en faire la lecture;

Il est proposé par le conseiller Stéphane Pipon
Appuyé par le conseiller Daniel Charette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE les procès verbaux de la séance extraordinaire et de la séance ordinaire du 11 janvier 2010 soient acceptés, tel que présentés.

Adoptée

5. Administration et finances

Résolution
2010-02-014

5.1 Acceptation des chèques émis au 5 février 2010

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc
Appuyé par la conseillère Raymonde Lefrançois
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des chèques émis au 5 février 2010 au montant de 14 903,63 \$ soit approuvée.

Adoptée

Résolution
2010-02-015

5.2 Acceptation de la liste des comptes à payer

Il est proposé par le conseiller Daniel Charette
Appuyé par le conseiller Stéphane Pilon
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des comptes à payer, au montant de 29 164.94 \$, soit approuvée et que le directeur général et secrétaire-trésorier soit autorisé à procéder au paiement desdits comptes.

Certificat de disponibilité de crédit

Je, soussigné, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office qu'il y a des crédits suffisants dans le fonds d'administration pour couvrir les dépenses énumérées à la présente résolution.

Jean-Raymond Dufresne

Le 8 février 2010

Adoptée

5.3 État des activités du compte de Fonds de parc pour l'année 2009

Le directeur général dépose aux membres du conseil municipal un relevé du compte de Fonds de parc pour les 12 mois se terminant le 31 décembre 2009.

Résolution
2010-02-016

5.4 Incidence de l'indice des prix à la consommation sur la rémunération

ATTENDU QUE l'indice des prix à la consommation pour le Québec pour la période de douze mois finissant le 31 décembre 2009 est de 2,1 % tel que publié par Statistique Canada;

ATTENDU QUE l'article 7 du règlement numéro 2008-023 sur la rémunération des élus prévoit que la rémunération des membres du conseil soit indexée à la hausse au début de chaque exercice financier selon le pourcentage correspondant au taux de l'indice des prix à la consommation pour le Québec établi par Statistique Canada;

ATTENDU QUE, selon la résolution 2008-12-151, il est prévu que le contrat de deux ans du directeur général, Jean-Raymond Dufresne, soit renouvelé automatiquement pour l'année 2010 et que sa rémunération soit indexée à la hausse pour la deuxième année du contrat selon le pourcentage correspondant au taux d'augmentation de l'indice des prix à la consommation pour le Québec établi par Statistique Canada.

Il est proposé par la conseillère Raymonde Lefrançois
Appuyé par le conseiller Daniel Charette
Et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la rémunération des membres du conseil d'Ivry-sur-le-Lac soit indexée à la hausse de 2,1% à partir du 1^{er} janvier 2010;

QUE le taux horaire du directeur général soit indexé à la hausse de 2,1% à partir du 1^{er} janvier 2010.

Adoptée

6. Urbanisme

S/O

7. Travaux publics

7.1 Dépôt du rapport du service de voirie pour le mois de janvier 2010

Le registre des Travaux de voirie effectués durant le mois de janvier 2010 est déposé aux membres du conseil municipal.

8. Loisirs, Culture et Patrimoine

S/O

9. Environnement et Santé

S/O

10. Varia

Résolution
2010-02-017

10.1 Crise humanitaire en Haïti : contribution à un fonds municipal « Urgence Haïti » mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ)

ATTENDU QUE l'Union des Municipalités du Québec (UMQ) sollicite les municipalités québécoises à contribuer directement à un fonds municipal de remise en opération d'infrastructures pour venir en aide à la crise humanitaire que vit présentement Haïti suite au séisme du 12 janvier 2010;

Il est proposé par la conseillère Claire R. Leduc
Appuyé par le conseiller Stéphane Pilon
Et résolu à l'unanimité :

Que le conseil municipal d'Ivry-sur-le-Lac confirme la contribution de 200 \$ (environ 50 cents par citoyen) au fonds en fidéicommis « Urgence Haïti » de l'UMQ;

QUE le montant de 200 \$ soit porté au poste budgétaire 02 11000 970 « Subventions et dons – Élus ».

Adoptée

12. Période de questions

Aucune question.

Résolution
2010-02-018

13. Fermeture de la séance à 19h39

Il est proposé par le conseiller Daniel Charette
Appuyé par le conseiller Stéphane Pilon
Et résolu à l'unanimité :

QUE la séance soit levée.

Adoptée

Kenneth G. Hague
Maire

Jean-Raymond Dufresne
Directeur général et secrétaire-
trésorier